

Arrêté n°2024-82 relatif à la composition des jurys du master Psychologie Sociale et Environnementale (PSE) pour l'année universitaire 2024-2025.

# Le président de l'université de Nîmes

Vu le code de l'éducation.

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes.

Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts.

## ARRÊTE

### Article 1

Out désire és Désident et mandeurs des innes de mandeur Developsis Cosisle et Françoise

Sont désignés Président et membres des jurys du master Psychologie Sociale et Environnementale (PSE), les enseignants ci-dessous :

### M1:

- > Oscar NAVARRO, Président,
- ➤ Elsa CAUSSE
- ➤ Margot DE BATTISTA
- ➤ Suppléants : Florence Dumas, Karine Weiss

#### M2:

- ➤ Karine WEISS, Présidente,
- > Florence DUMAS
- ➤ Margot DE BATTISTA
- > Suppléants : Elsa CAUSSE, Oscar Navarro

Le présent arrêté sera affic concernées.	né sur le site internet de l'Uni	iversité de Nîmes et notifié aux personne
		Le Président de l'université de N Benoît ROIG

En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication soit d'un recours administratif gracieux devant le président l'université à compter de la date d'affichage de la présente décision, soit d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Nîmes ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecour